

# **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**GROUPE DES ELUS COMMUNISTES**

---

<p><b>Conseil régional</b> <b>Réunion des 9, 10 et 11 Février 2006</b></p>
--

## **Intervention d'Eric Le Bour** **Pour un aménagement attractif** **et équilibré de la Bretagne**

Monsieur le Président,  
Cher-es collègues,

Le document de la mission 1 reprend les orientations que nous avons définies lors de la séance de décembre sur le nouveau contrat entre la Région et les pays.

Je voudrais rappeler la philosophie qui, selon nous, doit prévaloir dans la mise en place de cette politique territoriale.

Il s'agit de renforcer les coopérations entre les territoires, dans une dynamique de développement durable, sur la base de projets partagés et concrets, en termes d'équipements et d'actions pour les populations, à l'opposé d'une mise en concurrence des territoires entre eux.

Cela passe notamment par la prise en compte des territoires plus défavorisés, avec un dispositif permettant une péréquation des dotations, comme nous l'avons approuvé.

En matière d'aménagement du territoire, 2006 verra la généralisation de l'élaboration de schémas de services à la population. Ces schémas pourraient constituer des points d'appui pour les élus et les populations, face à un Etat qui se désengage et favorise le retrait des services publics.

De reculs en replis, des zones entières ne sont plus desservies dans le monde rural ou dans les quartiers populaires des grandes villes. Les citoyens ne bénéficient plus d'un égal accès aux services publics.

Cette situation est inacceptable et de nombreux élus, citoyens, salariés, syndicalistes se retrouvent pour résister à ce déménagement du territoire, comme en témoigne la vitalité de la fédération nationale de défense et de développement des services publics, qui s'est réuni à Lorient, il y a quelques jours.

Concernant l'Eco FAUR, la concertation avec les élus se poursuit pour ajuster le dispositif.

Pour les maires de petites communes, les projets d'aménagements sont souvent le gros chantier du mandat et il est important qu'ils puissent être soutenus, dès lors que ces projets prennent en compte les attentes de la Région.

Dans ces conditions, à termes, l'Eco-Faur apportera un soutien véritable pour la qualité de vie des habitants, qui attachent de plus en plus d'importance à leur environnement et à l'embellissement de l'espace public.